

**OBJET DESIGNATION DU REPRESENTANT DU MAIRE
 AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE**

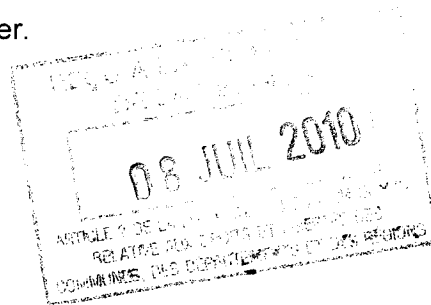
La Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit que les conseils d'administration des établissements publics de santé sont remplacés par des conseils de surveillance, avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement renouvelés.

Cette mise en place conditionne, au-delà de la rénovation de la gouvernance des établissements, le succès de la réforme et la modernisation de notre système de santé.

Le Décret n° 2010-361 du 8 avril 2009 précise les modalités de désignation des membres du conseil de surveillance et de leur installation.

Je vous demande donc de désigner Madame Nalini VELOUPOULE MERLO, 10ème Adjoint, pour me représenter au conseil de surveillance des établissements publics de santé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A circular official seal of the Mayor of Saint-Denis. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE SAINT-DENIS (FRANCE)' around the perimeter. A signature is written across the seal, and the words 'LE MAIRE' are printed to the right of the signature.

Gilbert ANNETTE

**OBJET DESIGNATION DU REPRESENTANT DU MAIRE
AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-21 4ème alinéa ;

Sur le RAPPORT N° 10/3-37 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Monique ORPHE, 1ère Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions, avec réserve exprimée par l'opposition en Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**
(par vote à main levée)

Désigne Madame Nalini VELOUPOULE MERLO, 10ème Adjointe, en qualité de représentante du Maire de Saint-Denis au conseil de surveillance des établissements publics de santé.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 7 Juin 2010



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE